











Procédure file

Informations de base	
INI - Procédure d'initiative	2014/2246(INI)
Procédure terminée	
Politique de cohésion et réexamen de la stratégie Europe 2020	
Sujet 4.70.02 Politique de cohésion, Fonds de cohésion (FC)	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	 Développement régional	 RUAS Fernando	04/11/2014
Commission européenne	DG de la Commission Politique régionale et urbaine	Rapporteur(e) fictif/fictive	
		 KREHL Constanze	
		 TOMAŠIĆ Ruža	
		 VAN MILTENBURG Matthijs	
		 PAPADIMOULIS Dimitrios	
		 VANA Monika	
		Commissaire CREU Corina	

Evénements clés			
15/01/2015	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture/lecture unique		
17/09/2015	Vote en commission, 1ère lecture/lecture unique		
30/09/2015	Dépôt du rapport de la commission, lecture unique	A8-0277/2015	Résumé
27/10/2015	Débat en plénière		
27/10/2015	Débat en plénière		
28/10/2015	Résultat du vote au parlement		
28/10/2015	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0384/2015	Résumé
28/10/2015	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2014/2246(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 54
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	REGI/8/02312

Portail de documentation					
Projet de rapport de la commission		PE557.275	29/05/2015	EP	
Amendements déposés en commission		PE560.908	07/07/2015	EP	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0277/2015	30/09/2015	EP	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0384/2015	28/10/2015	EP	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2016)67	15/03/2016	EC	

Politique de cohésion et réexamen de la stratégie Europe 2020

La commission du développement régional a adopté un rapport d'initiative de Fernando RUAS (PPE, PT) sur la politique de cohésion et le réexamen de la stratégie Europe 2020.

Les députés rappellent que la politique de cohésion constitue la principale stratégie d'investissement, de croissance et de développement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, visant à réduire les disparités régionales et à promouvoir la convergence, avec un budget de 351,8 milliards EUR à l'horizon 2020.

La politique de cohésion est l'un des instruments clé de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020. Par la concentration thématique, les Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI - nouvelle architecture) sont orientés vers 11 objectifs thématiques directement dérivés des objectifs Europe 2020. De plus, les conditions préalables liées directement à ces objectifs thématiques ont été établies en vue d'assurer que les investissements sont réalisés de manière à optimiser leur efficacité. Les députés soutiennent cette nouvelle approche, qui contribuera à améliorer l'efficacité des dépenses.

Dans le même temps, le rapport souligne que la politique de cohésion développe des synergies avec d'autres politiques de l'Union telles que le marché unique du numérique, l'union de l'énergie, le marché unique des capitaux et la politique sociale. Il invite dès lors les autorités nationales et régionales en Europe à définir des stratégies de spécialisation intelligentes et à exploiter les synergies entre les divers instruments de l'Union, nationaux et régionaux, ainsi que publics et privés.

Dynamique et défis du réexamen de stratégie Europe 2020 : les députés rappellent que la Commission a lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014 mais regrettent qu'une référence insuffisante ait été faite à la politique de cohésion. Ils déplorent également que la proposition de la Commission sur le réexamen de la stratégie Europe 2020 ne sera pas publiée avant la fin de l'année 2015.

Le rapport demande que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit concentré sur une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive. Les députés soulignent en particulier l'importance:

- de prendre en compte : i) les forces et les faiblesses de l'économie de l'Union européenne, les inégalités croissantes, le chômage élevé et les dettes publiques élevées; ii) l'amélioration de la durabilité sociétale et environnementale ; iii) le renforcement de l'intégration sociale ; iv) l'égalité hommes-femmes; v) l'importance d'un soutien continu aux autorités des États membres en vue d'améliorer leur capacité administrative;
- d'impliquer les autorités locales et régionales et tous les acteurs concernés de la société civile et les parties intéressées, de la fixation des objectifs à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation de la stratégie;
- d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux. L'engagement pris par les collectivités territoriales et les parties prenantes dans le projet de stratégie Europe 2020 devrait être renouvelé sous la forme d'un pacte entre ces partenaires, les États membres et la Commission;
- d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales et aux besoins spécifiques;
- de reconnaître le rôle moteur que jouent les villes et les zones urbaines dans la croissance et la création d'emplois;
- de tenir compte des caractéristiques et contraintes de régions spécifiques, comme les zones rurales, les régions touchées par la transition industrielle, les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, les régions insulaires, transfrontalières et de montagne, ainsi que les régions ultrapériphériques de l'Union;

- de mettre en place un processus cohérent et continu d'évaluation afin d'analyser régulièrement les progrès réalisés au niveau des objectifs de la stratégie Europe 2020, tout en mettant en exergue le rôle joué par le Parlement européen dans le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique de cohésion.

Le rapport note l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), qui favorisera la mobilisation d'une somme pouvant aller jusqu'à 315 milliards EUR en investissements. Le FEIS devrait compléter et s'ajouter aux Fonds ESI.

Tout en regrettant que le FEIS ne soit pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, les députés considèrent que, via ses objectifs et la sélection de projets viables et durables, il devrait contribuer à la mise en œuvre de celle-ci dans des domaines donnés.

La future politique de cohésion : le rapport souligne que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme doivent être élaborées avant la fin du mandat de la Commission actuelle, étant donné que des élections au Parlement européen auront lieu en 2019. Cette situation va imposer des contraintes de temps aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations ainsi qu'à la nouvelle Commission et aux États membres en ce qui concerne la préparation et l'adoption des nouveaux accords de partenariat et des programmes opérationnels avant le lancement du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP).

La Commission est donc invitée à tenir compte de toutes ces contraintes et à élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance durable et l'emploi, du budget de l'Union, de la politique de cohésion en particulier et d'instruments relevant du CFP.

Politique de cohésion et réexamen de la stratégie Europe 2020

Le Parlement européen a adopté par 530 voix pour, 75 contre et 54 abstentions, une résolution sur la politique de cohésion et le réexamen de la stratégie Europe 2020.

La stratégie «Europe 2020» et ses liens avec la politique de cohésion : les députés ont rappelé que la politique de cohésion constituait la principale stratégie d'investissement, de croissance et de développement de l'Union alignée sur les objectifs d'Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive, visant à réduire les disparités régionales et à promouvoir la convergence, avec un budget de 351,8 milliards d'euros à l'horizon 2020.

La politique de cohésion est l'un des instruments clés de la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 articulée autour de cinq objectifs ambitieux : l'emploi, l'innovation, le changement climatique et la durabilité énergétique, l'éducation, et la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La politique de cohésion constitue le principal instrument de l'Union, couvrant l'ensemble des régions, pour l'investissement dans l'économie réelle. Dans le même temps, elle développe des synergies avec d'autres politiques de l'Union telles que le marché unique du numérique, l'union de l'énergie, le marché unique des capitaux et la politique sociale. Les députés ont dès lors invité les autorités nationales et régionales en Europe à définir des stratégies de spécialisation intelligentes et à exploiter les synergies entre les divers instruments de l'Union, nationaux et régionaux, ainsi que publics et privés.

Le Parlement s'est montré inquiet des retards qu'accuse la mise en œuvre de la politique de cohésion durant la période de programmation actuelle. Toutefois, une première évaluation publiée par la Commission a montré que les montants alloués à la recherche et à l'innovation, à l'aide aux PME, aux technologies de l'information et de la communication, à une économie à faible intensité de carbone, à l'emploi, à l'inclusion sociale, à l'éducation et au renforcement des capacités, avaient largement augmenté par rapport aux périodes de programmation précédentes, tandis que le niveau de soutien aux infrastructures de transport et de l'environnement avait chuté.

La résolution a attiré l'attention sur le fait qu'au moment de l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020, on ne disposera pas encore de données sur la mise en œuvre des Fonds ESI pour la période 2014-2020, et que, par conséquent, la contribution concrète de ces fonds à la réalisation des objectifs de la stratégie pourrait ne pas être possible à ce stade.

Dynamique et défis du réexamen de stratégie Europe 2020 : les députés ont rappelé que la Commission avait lancé le processus de réexamen de la stratégie en 2014. Ils ont toutefois regretté qu'une référence insuffisante ait été faite à la politique de cohésion et déploré que la proposition de la Commission sur le réexamen de la stratégie Europe 2020 ne sera pas publiée avant la fin de l'année 2015.

Le Parlement a demandé que l'examen à mi-parcours de la stratégie Europe 2020 soit concentré sur une meilleure interconnexion des cinq objectifs de la stratégie et ses initiatives phares et sur l'identification de méthodes permettant de mieux les réaliser et de les évaluer sans créer de niveaux supplémentaires de complexité et de charge administrative excessive. Les députés soulignent en particulier l'importance :

- de prendre en compte : i) les forces et les faiblesses de l'économie de l'Union européenne, les inégalités croissantes, le chômage élevé et les dettes publiques élevées; ii) l'amélioration de la durabilité sociétale et environnementale ; iii) le renforcement de l'intégration sociale ; iv) l'égalité hommes-femmes; v) l'importance d'un soutien continu aux autorités des États membres en vue d'améliorer leur capacité administrative ;
- d'impliquer les autorités locales et régionales et tous les acteurs concernés de la société civile et les parties intéressées, de la fixation des objectifs à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation de la stratégie ;
- d'une structure de gouvernance renforcée fondée sur une gouvernance multi-niveaux. L'engagement pris par les collectivités territoriales et les parties prenantes dans le projet de stratégie Europe 2020 devrait être renouvelé sous la forme d'un pacte entre ces partenaires, les États membres et la Commission ;
- d'une approche véritablement territoriale de la stratégie Europe 2020 en vue d'ajuster les interventions publiques et les investissements aux différentes caractéristiques territoriales et aux besoins spécifiques ;
- de reconnaître le rôle moteur que jouent les villes et les zones urbaines dans la croissance et la création d'emplois ;
- de tenir compte des caractéristiques et contraintes de régions spécifiques, comme les zones rurales, les régions touchées par la transition industrielle, les régions qui souffrent de handicaps naturels ou démographiques graves et permanents, les régions insulaires, transfrontalières et de montagne, ainsi que les régions ultrapériphériques de l'Union ;
- de mettre en place un processus cohérent et continu d'évaluation afin d'analyser régulièrement les progrès réalisés au niveau des objectifs de la stratégie Europe 2020, tout en mettant en exergue le rôle joué par le Parlement européen dans le contrôle de la mise en œuvre de la stratégie et de la politique de cohésion.

Rôle du FEIS : le Parlement a rappelé l'importance du nouvel instrument de l'Union européenne axé sur l'investissement, le [Fonds européen pour les investissements stratégiques](#) (FEIS), qui favorisera la mobilisation d'une somme pouvant aller jusqu'à 315 milliards d'euros en investissements. Le FEIS devrait compléter et s'ajouter aux Fonds structurels et d'investissement européens.

Tout en regrettant que le FEIS ne soit pas clairement lié à la stratégie Europe 2020, les députés ont estimé que, via ses objectifs et la sélection de projets viables et durables, il devrait contribuer à la mise en œuvre de celle-ci dans des domaines donnés.

La future politique de cohésion : le Parlement a souligné que la future politique de cohésion et la future stratégie de l'Union à long terme devront être élaborées avant la fin du mandat de la Commission actuelle, étant donné que des élections au Parlement européen auront lieu en 2019. Cette situation va imposer des contraintes de temps aux co-législateurs du point de vue du calendrier des négociations ainsi qu'à la nouvelle Commission et aux États membres en ce qui concerne la préparation et l'adoption des nouveaux accords de partenariat et des programmes opérationnels avant le lancement du nouveau cadre financier pluriannuel (CFP).

La Commission a donc été invitée à tenir compte de toutes ces contraintes et à élaborer une approche cohérente au sujet de la future stratégie de l'Union concernant la croissance durable et l'emploi, du budget de l'Union, de la politique de cohésion en particulier et d'instruments relevant du CFP.